

# Ne prenez pas les risques de l'invisibilité



**Vous vivez en couple sans déclarer votre conjoint ?  
Il est invisible pour la MSA et vous êtes en situation de  
fraude. Quand votre situation change, prévenez la MSA.  
Sinon, vous risquez des pénalités financières et des  
poursuites judiciaires.**

**AYEZ LE BON RÉFLEXE : DÉCLAREZ !**